La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

Contacts

FONDATION DU PATRIMOINE

Auvergne
Résidence Vivaldi
13, rue du Maréchal Foch
63000 Clermont-Ferrand
04 73 30 90 01
auvergne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur

MAIRIE DE JOURSAC

Le Bourg
15170 Joursac
04 71 20 52 47
mairie.joursac@wanadoo.fr
www.hautesterres.fr/communes/joursac

ASSOCIATION LES AMIS DE L'ÉGLISE DE RECOULES

Recoules
15170 Joursac
06 76 34 43 43 06 59 09 25 10
amis.eglise.recoules@gmail.com

Nos partenaires

La Région Auvergne-Rhône-Alpes · Michelin Fondation d'entreprise · cantal Le département

FONDATION DU PATRIMOINE

Je donne !

Pour la restauration de

L'église Sainte Marie-Madeleine de Recoules

Cantal (15)

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Joursac - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Aidez la commune de Joursac à restaurer l'église de Recoules !

LE PROJET

Le projet de restauration de l'église de Recoules vise à la réfection complète, et à l'identique, de la couverture de la flèche du clocher ainsi qu'au traitement des fissures visibles sur la maçonnerie. L'église souffre également de nombreuses infiltrations d'eau qui provoquent des dommages sur l'ensemble de l'édifice. Pour y remédier, la pose de gouttières, un drainage et un nouveau caniveau sont prévus. La rénovation complète du clocher et la mise hors d'eau de l'édifice sont essentielles pour préserver l'église et assurer sa durabilité pour les générations futures.

LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église de Recoules a été construite entre 1890 et 1892 suite à la démolition de l'ancienne église trop affaiblie. Elle est remarquable par son style néogothique : ses voûtes de style ogival et la belle structure de son clocher à flèche. Son architecture et son mobilier forment un ensemble caractéristique et préservé de cette époque-là. L'église, régulièrement entretenue, conserve son caractère historique tout en s'inscrivant patrimoine culturel du village.

LA MOBILISATION

L'association des Amis de l'église de Recoules joue un rôle clé dans la dynamisation du village grâce à une programmation culturelle aux thématiques variées : illuminations aux chandelles, visites, concerts, conférences ect... Ces événements renforcent le lien social et mettent en valeur le patrimoine local. L'église, au cœur de ces activités, est un lieu de rassemblement pour les habitants, qui, soucieux de préserver leur héritage, soutiennent activement le projet de restauration afin que l'édifice continue à être un symbole vivant du village pour les décennies à venir.

Montant des travaux	**113 050 €**
Objectif de collecte	**22 500 €**
Début des travaux	**2025**

Crédit photos © Commune de Joursac

Bulletin de don

Oui, je fais un don pour aider la restauration de L'église Sainte Marie- Madeleine de Recoules

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/102104
ou en flashant le QR code ci-contre.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Auvergne, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
L'église Sainte Marie- Madeleine de Recoules

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'**impôt sur le revenu**	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur la fortune immobilière**	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur les sociétés**	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5‰ du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐